



HAL
open science

Le renouveau de la question de l'asile au Proche-Orient : l'exemple des réfugiés irakiens en Syrie

Mohamed Kamel Dorai

► To cite this version:

Mohamed Kamel Dorai. Le renouveau de la question de l'asile au Proche-Orient : l'exemple des réfugiés irakiens en Syrie. Alain Chemin et Jean-Pierre Gélard (dir.). Migrants, craintes et espoirs, Presses Universitaires de Rennes, pp.115-132, 2009, Essais. halshs-00369139

HAL Id: halshs-00369139

<https://shs.hal.science/halshs-00369139>

Submitted on 18 Mar 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le renouveau de la question de l'asile au Proche-Orient à travers l'exemple des réfugiés irakiens en Syrie

Mohamed Kamel Dorai

Chargé de recherches CNRS

Institut Français du Proche-Orient - Damas

La Syrie a accueilli depuis le début du vingtième siècle différents groupes de réfugiés comme les Arméniens, les Palestiniens et plus récemment les Libanais fuyant la guerre de l'été 2006. Depuis 2003 elle accueille un très grand nombre d'Irakiens. La Syrie, comme la majeure partie des Etats de la région n'est pas signataire de la convention de Genève de 1951 ni des protocoles de New York de 1967, et il n'existe pas d'accords spécifiques régissant les relations entre le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) et les autorités syriennes¹. Malgré l'absence de textes spécifiques régissant l'asile, la Syrie se présente comme un pays refuge pour de nombreux Irakiens fuyant les persécutions, les combats et l'insécurité qui règnent en Irak depuis 2003. L'arrivée de cet important groupe d'Irakiens pose à nouveau la question de la place de l'asile au Moyen-Orient. Alors que la région a connu au vingtième siècle de nombreuses crises géopolitiques qui ont généré des flux plus ou moins importants et plus ou moins durables de réfugiés, elle est aussi depuis les années 1970 un des principaux systèmes migratoires de la planète. Comment comprendre aujourd'hui l'exode irakien, et la place de la Syrie, dans un contexte régional marqué par une intensification et une diversification des migrations ? Aux côtés de la Jordanie, la Syrie est aujourd'hui le pays qui accueille le plus grand nombre d'Irakiens. Selon les statistiques du HCR les Irakiens forment l'écrasante majorité des réfugiés en Syrie comparés aux quelques centaines de Somaliens, Afghans, Soudanais ou Yéménites. Il convient bien entendu d'ajouter le groupe formé par les réfugiés palestiniens qui compte aujourd'hui 461 467 individus (Décembre 2007²) ainsi que l'importante population syrienne déplacée du Golan occupé, estimée à 305 000 personnes³.

L'exode actuel des Irakiens a ses spécificités propres. Il n'y a pas eu d'exode massif en une ou deux vagues, comme cela a été le cas pour les Palestiniens en 1948 ou 1967, mais un flux croissant d'individus et de familles franchissant quotidiennement la frontière entre l'Irak et la Syrie. Depuis

¹ Au Liban, à titre d'exemple, un protocole de coopération a été signé entre la Sûreté Générale libanaise – organisme étatique responsable de l'octroi des visas et permis de séjour au Liban – et le HCR en 2003. Ce dernier ne donne que de très faibles garanties aux réfugiés reconnus par le bureau du HCR à Beyrouth, et aucun droit aux autres qu'ils soient arrivés avant la date de l'accord ou qu'ils aient été déboutés par le HCR.

² Source : UNRWA in Figures, 2007 [<http://www.un.org/unrwa/publications/pdf/uif-dec07.pdf>]

³ Source : *Syria: Forty years on, people displaced from the Golan remain in waiting*, Internal Displacement Monitoring Centre (IDMC) - Norwegian Refugee Council, 31 octobre 2007 [www.internal-displacement.org]

2003, la Syrie a pratiqué une politique d'ouverture de sa frontière pour les Irakiens, considérés comme des ressortissants arabes, ces derniers disposant d'un visa de 3 mois délivré à la frontière. Des mesures prises en septembre 2007, avec l'obligation d'obtenir un visa préalablement à leur entrée en Syrie, restreignent maintenant de façon importante l'accès au territoire syrien pour les Irakiens.

Après avoir retracé de façon synthétique les différentes phases d'arrivée des Irakiens en Syrie, les modalités de leur accueil sont ensuite détaillées. Le développement de centralités irakiennes dans la périphérie de Damas est abordé par la suite à partir de deux exemples significatifs, les quartiers de Sayda Zaynab et Jaramana.

1. Les différentes phases d'arrivée des Irakiens en Syrie.

La présence irakienne en Syrie est assez ancienne, bien qu'elle n'ait jamais concerné un nombre aussi élevé de personnes qu'aujourd'hui. La Syrie a représenté tour à tour un espace d'accueil de réfugiés contraints de quitter leur pays pour des raisons politiques ou pour fuir les différents conflits que l'Irak a connus, mais aussi - et le plus souvent - un espace de transit, la Syrie étant alors une porte de sortie vers les pays du bloc socialiste ou vers les pays occidentaux, mais aussi un espace d'accueil de migrants au sens plus large, mêlant commerce, travail et pèlerinage⁴. Comme le mentionne Nadje Al-Ali, une diaspora irakienne se développe depuis plusieurs décennies constituée de différentes vagues de migrants et/ou de réfugiés.

"Iraq is a case in point, presenting a continuum of economically driven migrants, especially under economic sanctions (1991-2003) which were part of a political crisis together with political refugees fleeing the persecution, torture and repression of the dictatorship of Saddam Hussein (1979-2003). This is in the context of a longer history of various forms of migration – for education, labour and from persecution well before the rise of the Ba'th" (Al-Ali, 2007: 139)

Si de nombreux Irakiens se sont installés ou ont transité par la Syrie depuis les années 1970, le conflit de 2003 représente un tournant par l'ampleur du nombre de réfugiés et de migrants qui ont franchi la frontière entre la Syrie et l'Irak.

1.1. La Syrie, un pays de transit et d'accueil depuis la fin des années 1970.

Durant les années 1970 différentes vagues d'Irakiens appartenant à des partis de gauche ont quitté leur pays. Ils ont pour la plupart transité par la Syrie pour se rendre dans les pays de l'est,

⁴ Et cela bien que la frontière entre la Syrie et l'Irak ait été officiellement fermée entre 1982 et 1997 (Chatelard, 2005 : 134-137).

certaines en petits nombres s'y sont installés et d'autres sont repartis vers le Kurdistan irakien⁵. Le quartier de Sayda Zaynab a notamment accueilli ces premiers migrants dès cette époque.

Des ressortissants irakiens catégorisés comme étant d'origine iranienne ont été exilés par le pouvoir irakien et transporté vers l'Iran en deux phases principales (Adelkhah, 1996 ; Babakhan, 1996)⁶. Après une période de séjour plus ou moins longue, certains ont décidé de venir s'installer en Syrie pour s'affranchir des restrictions qui leurs étaient imposées en Iran. Parmi eux, des commerçants sont venus avec de l'argent qu'ils ont investi en Syrie et plus particulièrement dans le quartier de Sayda Zaynab où ils ont pu ouvrir des commerces - boutiques de parfums, de tissus, de maquillage mais aussi des hôtels - avec pour clientèle les nombreux pèlerins iraniens. Le récit d'un jeune irakien passé par l'Iran illustre ce type de parcours.

Un jeune irakien qui tient une boutique d'informatique à Sayda Zaynab a connu un parcours migratoire assez complexe. En 1981, il est contraint de quitter l'Irak avec ses parents et ses frères et sœurs parce qu'ils sont considérés comme d'origine iranienne. Ils se rendent à Téhéran où son père s'installe comme commerçant, pour sa part il étudie. Faute de pouvoir exercer ses activités comme il l'entend, son père décide de s'installer en Syrie en 1989, le reste de la famille restant à Téhéran. Son père achète l'immeuble dans lequel son magasin est aujourd'hui installé à Sayda Zaynab et s'installe comme commerçant. L'ensemble de la famille le rejoint en 1994. Les enfants qui ont effectué leur cursus scolaire en Iran ont des difficultés à poursuivre leurs études en Syrie. Le fils interrogé décide donc d'ouvrir un commerce de réparation d'ordinateurs, de vente de DVD et de jeux sur ordinateur. Il avait un cybercafé qui a été fermé faute d'avoir obtenu une licence de la part des autorités syriennes (beaucoup de cybercafés tenus par des Irakiens ont subi le même sort en 2007). Ses cinq frères et son père ont émigré en Australie en 2000. Faute d'avoir obtenu le visa et ne voulant pas émigrer de façon illégale (ce qu'a fait un de ses frères pour la somme de 4 000 USD), il reste en Syrie pour l'instant. Ses frères qui travaillent comme employés à Sydney lui envoient de temps en temps de l'argent pour lui venir en aide.

A la fin des années 1980, suite à la forte répression au Kurdistan irakien, une nouvelle vague de réfugiés se dirigent vers la Syrie et l'Iran. On retrouve des populations kurdes et chrétiennes dans

⁵ La Syrie a par exemple servi de base d'accueil pour certains militants Kurdes au cours des années 1980 (Tejel Gorgas, 2006 : 126).

⁶ "[...] *les individus qui vivaient en Irak (ainsi que leurs pères et ancêtres) mais n'avaient pas la nationalité ottomane (pour diverses raisons) ont été considérés comme des Irakiens non authentiques, à rattachement iranien, et ce, même après leur naturalisation et leur accession à la nationalité irakienne*". On retrouve dans cette catégorie une majorité d'Arabes et de Kurdes - dont l'écrasante majorité est de confession chiite - pour une minorité de Perses. La première vague est contrainte de quitter l'Irak entre 1969 et 1971 et la seconde en 1980 avant le déclenchement de la guerre Iran - Irak. L'Etat irakien a estimé que ces personnes n'étaient pas Irakiennes mais d'ascendance iranienne, ce qui a entraîné leur déportation. Un certain nombre de ces déportés ont été regroupés dans des camps, et ne pouvaient obtenir le droit de s'installer en ville qu'avec le cautionnement d'une personne de nationalité iranienne. De la même façon leur droit au travail était limité (Pour plus de détail Cf. Babakhan, 1996 et Luizard, 1996).

les quartiers de Massaken Barzeh et Rokn al Din. Il s'agit cette fois de population en transit pour des durées plus ou moins longues - en général quelques mois - dans l'attente d'une émigration vers l'Europe de l'ouest, l'Amérique du nord ou l'Australie. Les filières d'émigration sont alors assez organisées et permettent l'émigration de ces groupes. On ne peut donc pas parler d'installation de population irakienne dans ces quartiers de Damas, mais de population en transit. Certains fuient la répression, d'autres le service militaire, et ils utilisent les ressources que leur offrent leurs proches exilés dans les pays occidentaux pour émigrer.

A partir de 1992, la situation change et la majeure partie des Irakiens qui se dirigent vers la Syrie s'exile en raison du contexte politique mais aussi des difficultés économiques de l'Irak. On assiste alors à l'arrivée de nombreux jeunes hommes qui s'installent encore une fois en grand nombre à Sayda Zaynab et exercent toute une série de petits métiers, comme vendeurs de rue. Les plus pauvres sont restés en Syrie jusqu'en 2003, les plus riches ou ceux qui disposent de réseaux migratoires structurés ont réussi à s'exiler en Europe, en Amérique du nord ou en Australie ; certains enregistrés auprès du HCR ont pu bénéficier des programmes de réinstallation dans un pays tiers.

Le HCR estime qu'en 2003, avant le conflit en Irak, entre 60 000 et 70 000 Irakiens résidaient en Syrie⁷. Avec la chute du régime de Saddam Hussein une partie de ces réfugiés irakiens ont regagné l'Irak. Un mouvement de retour s'est donc amorcé et ce jusqu'en 2004, date à laquelle de nouveaux réfugiés sont venus trouver asile en Syrie. Les premiers arrivés étaient en général des personnes assez aisées qui pensaient s'installer pour une période limitée. Ils ont investi en Syrie en achetant des magasins et/ou des appartements. La plupart des arrivées récentes sont le fait d'Irakiens défavorisés, qui arrivent sans capital économique et disposent de très faibles ressources.

1.2. La présence croissante des Irakiens depuis 2003.

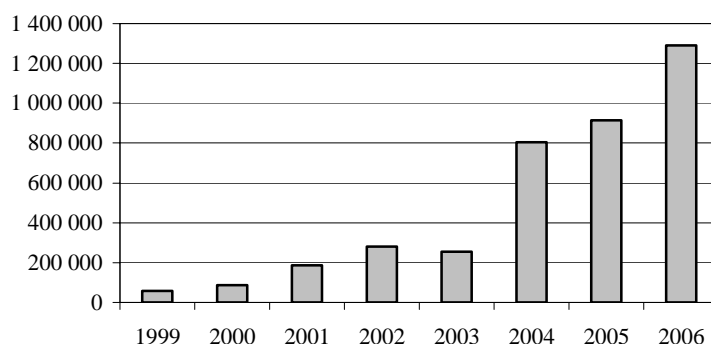
Il n'existe pas de recensement de la population irakienne résidente en Syrie. Le HCR a enregistré aujourd'hui plus de 180 000 réfugiés, mais étant donnée la diversité des situations migratoires, la multiplicité des itinéraires et la très forte hétérogénéité de la population irakienne nombre d'entre eux ne sont pas enregistrés auprès de l'organisation onusienne. Les autorités syriennes donnent le chiffre de 1,5 million d'Irakiens sur leur sol⁸. Le nombre d'entrées d'Irakiens en Syrie a

⁷ "Some 2,400 Iraqis have been granted or are being considered for refugee status by UNHCR. Furthermore, there are around 60,000-70,000 Iraqis who have never approached UNHCR or have been denied refugee status through the UNHCR refugee status determination process and continue to reside illegally in the country, tolerated by the Syrian authorities", UNHCR, *Preliminary Repatriation and Reintegration Plan for Iraq*, 30 April 2003 (www.reliefweb.int)

⁸ *Central Bureau of Statistics, Syrie (2007)*

augmenté très fortement depuis 1999, comme l'indique le graphique suivant⁹. Même si le nombre d'allers et retours augmente de façon très importante les chiffres, ces données montrent de façon très claire l'intensité croissante de la mobilité entre l'Irak et la Syrie, et l'augmentation induite du nombre d'Irakiens présents en Syrie. Les chiffres délivrés par le ministère du tourisme syrien indiquent également une très nette augmentation de la fréquentation des hôtels ou des locations de type touristique par les Irakiens depuis 2003¹⁰. Ces chiffres montrent donc une intense mobilité des Irakiens vers la Syrie jusqu'en 2006. Il faut retenir que le mouvement est de très forte ampleur numérique et induit d'importantes recompositions de la société irakienne en exil. Il a des conséquences locales dans les principaux quartiers d'installation des Irakiens, qui seront développés par la suite.

**Nombres d'entrées annuelles d'Irakiens en Syrie
(1999-2006)**



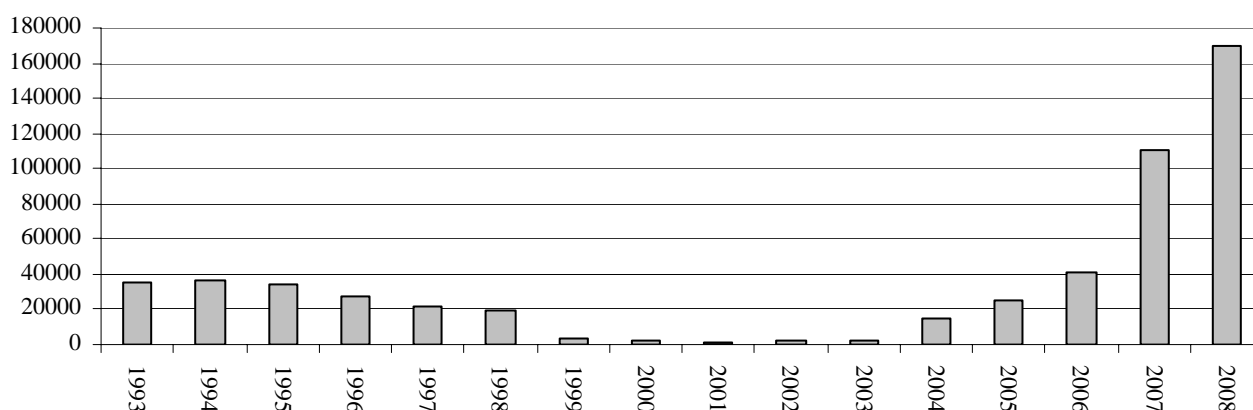
Source: *Central Bureau of Statistics, Syria* et www.carim.org, 2007.

Cette forte augmentation de la population irakienne en Syrie est également lisible à travers la forte hausse du nombre de réfugiés enregistrés auprès du HCR, même si ce dernier demeure potentiellement faible au regard du nombre supposé de réfugiés irakiens présents sur le sol syrien selon les autorités syriennes. En l'absence de recensement de la population irakienne résidente en Syrie, et en raison de la forte diversité des situations migratoires existantes, il est difficile d'évaluer le nombre d'Irakiens présents actuellement sur le sol syrien. Les débats sur le nombre d'Irakiens en Jordanie montrent la difficulté de ce type d'exercice et les enjeux qu'il recouvre.

⁹ Ce graphique indique le nombre d'entrées totales et non le nombre d'individus ayant franchis la frontière. Une personne peut être entrée à plusieurs reprises au cours de la même année, comme les chauffeurs de taxi, les conducteurs de camion, les commerçants ainsi que les personnes sorties pour renouveler leur visa à la frontière.

¹⁰ A titre d'exemple les nuitées des Irakiens en Syrie étaient de 44 968 en 2002 et sont passées à 345 883 en 2006. Pour l'année 2006, plus de 800 000 nuitées d'Irakiens ont été comptabilisées dans des locations touristiques autres que des hôtels, *Central Bureau of Statistics, Syrie* (2007)

Réfugiés irakiens enregistrés auprès du HCR (1993- mars 2008)



Source : HCR, 2008

Les données d'enregistrement du HCR permettent de donner un aperçu de la composition actuelle de la population irakienne. Les hommes représentent 52% du total, et plus de 43 000 enfants sont enregistrés dans des écoles syriennes. Il s'agit donc d'une émigration familiale, qui touche l'ensemble de la société irakienne, avec souvent plusieurs générations qui vivent sous le même toit. On trouve assez souvent des femmes seules avec des enfants, le mari ayant été tué lors des nombreux conflits qu'a connus l'Irak ou continuant à travailler en Irak pour envoyer de l'argent à sa famille en Syrie.

Réfugiés irakiens enregistrés auprès du HCR par religion, au 12 avril 2008

Religion	Individus	%
Sunnite	104 488	57,2
Chiite	33 114	18,1
Chrétien	28 621	15,7
Mandéen	8 463	4,6
Islam (non spécifié)	4 570	2,5
Autre / pas de données	2 253	1,2
Yézidite	1 192	0,7
Total	182 701	100

Source: UNHCR Syria update, avril 2008

Comme le montre le tableau précédent, les minorités comme les chrétiens ou les mandéens sont surreprésentés dans le groupe des réfugiés enregistrés auprès du HCR, en partie parce qu'ils bénéficient de réseaux migratoires plus efficaces car plus anciens et mieux structurés. Il existe en effet pour certains de ces groupes une ancienne et assez importante diaspora dans les pays occidentaux qui soutient ces mouvements d'émigration¹¹. Même si l'importance des réseaux communautaires ou

¹¹ On peut lire à ce propos les travaux de Géraldine Chatelard sur les Irakiens en Jordanie entre 1990 et 2003 (Chatelard, 2002 et 2005).

familiaux ne doit pas être surestimée, le rôle joué par la Syrie comme pays d'accueil et de transit avant 2003 est un des éléments significatifs qui permet de comprendre la répartition spatiale des réfugiés à Damas aujourd'hui.

2. Les modalités d'accueil des Irakiens en Syrie post 2003.

Jusqu'en octobre 2007, la Syrie a pratiqué une politique d'ouverture de sa frontière pour les Irakiens, qui bénéficient du même régime d'entrée et de séjour très souple que les autres ressortissants arabes. En octobre 2007, en concertation avec les autorités irakiennes l'obtention d'un visa préalablement à l'entrée sur le territoire syrien a été mise en place.

2.1. Un dispositif d'entrée et de séjour souple jusqu'en octobre 2007

Des tentatives pour limiter l'entrée des Irakiens en Syrie ont été annoncées périodiquement. Durant le premier semestre 2007, la durée du visa accordé aux citoyens irakiens à la frontière a été modifiée à plusieurs reprises et réduite à un mois renouvelable (contre trois mois renouvelables précédemment). Les Irakiens ne sont pas considérés par les autorités syriennes comme des réfugiés mais sont soumis à la législation et la réglementation sur l'entrée et le séjour des étrangers¹². Le HCR délivre pour sa part une lettre de protection temporaire valable un an et renouvelable aux réfugiés enregistrés auprès de ses services qui protège théoriquement du risque de déportation vers l'Irak.

Les Irakiens ont accès sous certaines conditions au système d'éducation public syrien ainsi qu'au système de santé essentiellement par le biais du Croissant rouge syrien. Les réfugiés sont localisés dans les villes, aucun camp de réfugiés n'existe pour les héberger, celui qui existait à Hassakeh proche de la frontière syro-irakienne a fermé en juin 2004. La majeure partie des Irakiens est concentrée autour de l'agglomération damascène et dans une moindre mesure dans les autres villes syriennes. Une unité d'enregistrement mobile du HCR a enregistré quelques milliers de réfugiés dans les gouvernorats de Hassakeh et Deir Ezzor. Les réfugiés palestiniens d'Irak forment une catégorie à part et plusieurs centaines d'entre eux se trouvent dans trois camps, un en Syrie (Al Hol dans le gouvernorat de Hassakeh, 296 personnes), un en Irak (Al Walid, 1962 personnes) et un dans le *no man's land* entre les deux pays (Al Tanf, 772 personnes)¹³.

¹² Les différentes dispositions législatives et réglementaires sont détaillées par Fawaz Saleh (2005 et 2007).

¹³ Les chiffres cités sont issus de l'*UNHCR Syria Update* d'avril 2008. Ces derniers sont contraints de quitter l'Irak suite aux violences particulières qu'ils subissent et se voient dénier pour la plupart l'entrée dans les pays arabes qui pourraient constituer un préalable à leur réinstallation, remettant potentiellement en cause leur droit au retour. 287 réfugiés palestiniens d'Irak ont cependant été admis à entrer en Syrie (Cf. Ruppert Colville, "Shame. How the world has turned its back on the Palestinian refugees in Iraq", *Refugees*, n°142, issue 2, 2007: 24). Plus récemment le Brésil et le Chili ont accepté de réinstaller sur leur territoire un certain nombre de ces réfugiés [<http://www.un.org/News/>].

2.2. L'instauration du visa.

Depuis le 11 septembre 2007 les Irakiens souhaitant entrer en Syrie doivent demander un visa, cette mesure a été temporairement reportée et été finalement mise en œuvre le 1^{er} octobre. Les conséquences de la mise en place du visa sont multiples. Le premier effet a été de ralentir de façon significative le nombre d'entrées en Syrie, les conditions pour l'obtention d'un visa étant assez strictes et réservées à des catégories d'Irakiens déterminées.¹⁴ Selon les autorités syriennes, le nombre moyen d'entrées par la frontière d'Al Tanf en mars 2008 se situe autour de 700 individus par jour, un chiffre équivalent aux sorties¹⁵.

Le second effet est la réduction importante du nombre d'allers et retours entre la Syrie et l'Irak. A certaines périodes, en 2006 et 2007, plusieurs milliers d'Irakiens franchissaient quotidiennement la frontière. Les retours eux semblent assez peu importants et se situeraient autour d'une quarantaine de milliers de personnes depuis l'instauration du visa¹⁶. C'est surtout en raison des difficultés liées au coût de la vie et face à l'impossibilité d'obtenir un prolongement de leur titre de séjour que la majeure partie des Irakiens décide de retourner en Irak. L'amélioration supposée des conditions de sécurité ne semble jouer qu'un rôle mineur dans la décision de rentrer¹⁷.

¹⁴ Un décret du ministère de l'intérieur syrien précise les 15 cas dans lesquels un visa d'entrée ou de transit peut être délivré. Le visa est en principe valable trois mois, à l'exception du visa de transit.

1. Hommes d'affaires et membres des Chambres Irakiennes de Commerce, d'Industrie et d'agriculture, leurs femmes et leurs enfants

2. Membres du corps enseignant universitaire, institut d'études supérieurs et de centres de recherches scientifiques, leurs femmes et leurs enfants

3. Etudiants inscrits dans une université, institut et école syriennes

4. Conducteurs de camion et de taxi travaillant entre la Syrie et l'Irak

5. Irakiens vivant en dehors de l'Irak et détenteur d'un permis de séjour valide dans leur pays de résidence

6. Les femmes irakiennes mariées à non Irakien sont soumises aux mêmes règles d'entrée que leur mari

7. Les hommes irakiens mariés à une non Irakienne et leurs enfants mineurs sont soumis aux mêmes règles d'entrée que leur femme.

8. Irakiens marié à une femme syrienne et leurs enfants, ainsi que les enfants mineurs d'un second mariage

9. La femme et les enfants d'un homme irakien résident de façon régulière en Syrie

10. Les personnes détentrices d'un visa pour un pays tiers

11. Les personnes malades qui doivent subir un traitement en Syrie après accord des autorités syriennes concernées.

12. Experts et techniciens venant à la demande d'une entreprise du secteur public ou privé

13. Artistes, sportifs, ou membres de délégations syndicales, d'associations et d'organisations populaires venant pour une activité en Syrie ou transitant par la Syrie

14. Parents d'un étudiant inscrit dans une université, instituts et écoles syriennes

15. Un visa de transit d'une semaine peut être délivré pour les Irakiens transitant à travers la Syrie pour rentrer en Irak, ce visa ne pouvant se transformer en visa d'entrée.

¹⁵ Cité par *UNHCR Syria Update*, 2008.

¹⁶ Iraqi Red Crescent Organization, *Iraqi Returnees from Syria*, Update 3, 19 February 2008 [<http://www.iraqredcrescent.org/reports.html>]

¹⁷ Idem et *UNHCR Syria Update*, 2008. Ces données ont été corroborées par des entretiens auprès d'Irakiens dans différents quartiers de Damas.

Le troisième effet est relatif à la question des modalités de la résidence des Irakiens sur le sol syrien. Jusqu'à l'instauration du visa, les Irakiens étaient considérés comme touristes, et ils devaient sortir de Syrie à expiration de leur visa pour le renouveler. Il s'agissait dans les faits de se rendre à l'un des points de passage entre la Syrie et l'Irak et de franchir la frontière dans un sens pour effectuer le mouvement inverse dans la foulée et obtenir ainsi un nouveau visa de trois mois. L'instauration d'un visa préalablement à l'entrée, visa réservé à certaines catégories de personnes rend impossible ce mode de renouvellement du droit à séjourner sur le sol syrien, et pose donc la question de la résidence pour les personnes entrées avant octobre 2007. Certaines catégories ont droit à une carte de séjour temporaire d'un an, comme les parents d'enfants scolarisés en Syrie ou les personnes suivant un traitement médical et leur famille, mais de nombreuses personnes se retrouvent *de facto* en situation d'illégalité à expiration de leur visa de tourisme. Les autorités syriennes ont annoncé que la seule infraction au séjour ne constituerait pas un motif suffisant de reconduite à la frontière, annonce qui selon le HCR est respectée : les expulsions vers l'Irak étant très limitées. L'instauration du visa a donc eu pour conséquence de créer un groupe de personnes résidentes de fait en Syrie, mais dans l'impossibilité de légaliser leur situation.

3. Le développement de centralités irakiennes à Damas.

Avant de partir la plupart des réfugiés prennent contact avec des proches à Damas (que ce soit de la famille ou des anciens voisins ou collègues de travail), qui préparent leur installation en louant un appartement avant leur arrivée. Une fois passée la frontière syrienne les nouveaux arrivants se dirigent donc directement vers leur nouveau quartier d'habitation. L'intensité des relations entre les Irakiens de Damas et ceux d'Irak explique donc en partie l'absence de camps d'accueil pour accueillir et loger les personnes récemment arrivées. On retrouve de fortes concentrations d'Irakiens dans les quartiers de la périphérie de Damas comme Sayda Zeynab, Jaramana, Massaken Barzeh, Yarmouk ou Qodsiyyeh et de plus en plus dans des espaces plus périphériques où le prix des logements est moins élevé comme Sednaya, et dans une moindre mesure dans d'autres villes comme Alep, Lattaquieh ou Deir el Zor.

Les quartiers habités par les Irakiens changent de physionomie depuis leur arrivée dans la capitale syrienne, preuve s'il en est que le "transit" de ces migrants se prolonge suffisamment pour qu'il s'inscrive dans le paysage urbain. Les modes d'implantation de la population irakienne seront abordés à travers deux exemples, Sayda Zaynab et Jaramana, deux des principaux espaces situés au sud est de l'agglomération damascène, où résident les Irakiens.

3.1. Sayda Zaynab et Jaramana : deux quartiers marqués par les migrations

Les espaces où s'installent les irakiens dans l'agglomération damascène sont pour la plupart des quartiers fortement marqués par la présence migrante sous différentes formes. Des populations réfugiées palestiniennes (de 1948 et 1967) côtoient des déplacés du Golan de 1967 qui ont été installés à proximité de noyaux villageois fondés par des migrants internes venus des régions syriennes périphériques. Ces quartiers se sont agrandis avec l'arrivée depuis les années 1970 de nouveaux migrants internes syriens, arrivées qui se poursuivent encore aujourd'hui.

3.1.1. Une présence irakienne ancienne à Sayda Zaynab

La présence irakienne à Sayda Zaynab remonte aux années 1970 (Mervin, 1996; Luizard, 1996). Elle s'est développée de façon très importante à partir de 2003. Elle a évolué au rythme de l'arrivée, du transit ou du départ des Irakiens, même si la transformation profonde de certains quartiers remonte aux années 1990 et surtout 2003. Il s'agit d'un quartier fortement marqué par les mobilités et la présence migrante.

"L'endroit a été véritablement bouleversé depuis les années 50. Râwiya ou Qabr al-Sitt, comme on appelait alors le village, comptait environ deux cents habitants, des agriculteurs. Il connut deux immigrations massives : en 1949, celle de réfugiés palestiniens et en 1967, celle de réfugiés du Golan. Puis des habitants du village de Fû'a vinrent s'y installer. Les Irakiens affluèrent à partir des années 70, et surtout pendant la guerre irano-irakienne; ils furent bientôt rejoints par des ressortissants chiïtes d'autres pays. Ainsi, la population de Sayyida Zaynab passa de 800 habitants en 1960 à environ 100 000 habitants aujourd'hui [1996]" (Mervin, 1996).

Située au sud de Damas, la ville de Sayda Zaynab se décompose en plusieurs quartiers distincts, et compte plus de 136 000 habitants au recensement de 2004¹⁸. A l'est, le long de deux artères principales et séparés par un cimetière se trouvent deux quartiers habités en majorité par des populations réfugiées et déplacées lors de la guerre des Six jours en 1967. On trouve un camp de réfugiés palestiniens établi suite à la guerre des Six jours en 1967. Il s'agit d'un camp d'urgence qui accueille des populations palestiniennes installées depuis 1948 dans le Gouvernorat de Quneitra sur le plateau du Golan. La plupart des Palestiniens qui y résident ont subi deux déplacements, le premier en 1948 où ils ont été contraints de quitter leurs villages du nord de Palestine, le second en juin 1967. Le camp comptait en décembre 2006 un peu plus de 20 000 réfugiés.

¹⁸ *Central Bureau of Statistics, Damas, Recensement Général de la Population 2004.*

"Qabr Essit was one of the emergency camps established in 1967-68 on an area of 23,000 square metres. The inhabitants were displaced during the 1967 Arab-Israeli conflict from the Quneitra Governorate (Golan), and many sought refuge for the second time in their lives, having originally fled to the Golan Heights in 1948 from nearby villages in northern Palestine." ¹⁹

A côté de ce camp palestinien on retrouve un vaste quartier habité par des Syriens du Golan également déplacés de force durant la guerre des Six jours, organisé autour de la rue de Quneitra. Cette agglomération est donc fortement marquée par les mobilités, puisqu'aux réfugiés palestiniens, aux déplacés syriens du Golan et aux Irakiens, il faut également ajouter la présence de nombreux migrants internes syriens venus des campagnes voisines pour s'installer à la ville ou pour vendre leurs produits sur les marchés.

A l'ouest de l'agglomération se trouve la mosquée abritant le tombeau de Sayda Zaynab accolée à une gare routière, qui accueille les bus et taxis venant d'Irak mais aussi les nombreux bus iraniens transportant les pèlerins. Un marché, appelé le souk des Iraniens, propose de très nombreux objets à la vente et se trouve entouré de très nombreux hôtels et pensions qui se développent d'ailleurs largement autour de la mosquée. C'est dans cette partie de l'agglomération que se concentrent aujourd'hui les Irakiens.

3.1.2. Une présence plus récente à Jaramana

La ville de Jaramana s'est développée à partir d'un noyau villageois druze. Peuplée d'un peu moins de 1 800 habitants en 1940, la ville connaît un essor important dans les années 1970 pour atteindre environ 10 000 habitants. La croissance est due à l'arrivée d'une population issue de l'exode rural et à la venue de nombreux chrétiens qui quittent Damas pour s'installer dans les villes périphériques. Dans les années 1990, les populations qui s'y installent sont de plus en plus diversifiées. En outre, cette ville accueille un camp de réfugiés palestiniens depuis 1967, et sa proche périphérie accueille des déplacés du Golan. En 1999, Jaramana comptait 70 000 habitants et plus de 114 000 au recensement de 2004²⁰. La densité de population est supérieure à 15 000 habitants au km². La croissance rapide de l'agglomération damascène s'est reportée à partir des années 1990 sur les villes satellites comme Jaramana. La ville se développe le long d'un axe routier central parallèle à l'autoroute qui mène à l'aéroport et au sud de la Syrie. Des espaces commerciaux se multiplient le long des principaux axes de communications, des zones artisanales et des ateliers de production de textiles s'y développent. Un important système de desserte reposant essentiellement sur les microbus s'est développé (Hervé, 1999).

¹⁹ Source : UNRWA, 2007 [www.un.org/unrwa/refugees/syria.html]

²⁰ Central Bureau of Statistics, Damas, Recensement Général de la Population 2004.

Jaramana est aujourd'hui une municipalité limitrophe de Damas en pleine expansion, qui accueille de nombreuses familles syriennes et des étudiants de tous horizons en raison du niveau relativement peu élevé des loyers. L'arrivée de très nombreux Irakiens depuis 2003 contribue très fortement à ce développement, qui se fait pour l'essentiel sous forme d'habitations de quatre étages, le plus souvent sous forme d'habitat irrégulier. Les Irakiens sont venus s'insérer dans cet espace et occupent les nouvelles constructions au fur et à mesure de leur réalisation.

3.2. Une forte visibilité locale dans l'espace public

A Sayda Zaynab, à l'ouest du rond point de *Hajjira* s'étend le quartier où résident un nombre très important d'Irakiens, son artère principale est d'ailleurs surnommée "rue des Irakiens" et de très nombreux commerces s'y sont développés. Le long de cet axe principal qui irrigue des ruelles perpendiculaires, de nombreuses activités liées à la présence irakienne se sont développées. On peut mentionner dans un premier temps les agences de transports -très présentes également à Jaramana- qui vendent des places de taxi ou de bus vers les principales villes irakiennes. Des conducteurs de taxi irakiens proposent leurs services à ces agences et transportent passagers, valises et cartons de marchandises à destination de l'Irak. L'instauration du visa préalablement à l'entrée en Syrie a entraîné une forte diminution du trafic des taxis et des bus. Le renouvellement du visa d'entrée à la frontière syro-irakienne tous les 6 mois représentait une des activités importantes de ces agences.

De très nombreux petits commerces de proximité se sont implantés tant à Jaramana qu'à Sayda Zaynab : des restaurants populaires proposant des plats traditionnels irakiens, du pain irakien, des petites épiceries qui importent des denrées alimentaires irakiennes, auparavant non disponibles en Syrie. Des vendeurs de rue proposent sur leur petite carriole des pâtisseries irakiennes à emporter, de la carpe pour la préparation du *Masgouf*, ou bien du thé irakien. Des échoppes plus importantes se sont également développées. On peut citer par exemple l'installation de la pâtisserie *Al Baghdadi* à Sayda Zaynab qui produit de nombreux types de pâtisserie irakienne qui se vendent ensuite dans les autres quartiers irakiens de Damas. A Jaramana on retrouve par exemple aujourd'hui plusieurs restaurants irakiens sur la principale rue d'entrée dans le quartier lorsque l'on arrive de Damas, et cette activité est en pleine expansion. Dans les ruelles plus étroites de ces deux quartiers on retrouve de nombreux petits commerces qui proposent des vêtements traditionnels irakiens, ainsi que des écharpes, bonnets, drapeaux marqués aux couleurs de l'Irak. Les maillots de l'équipe de football irakienne vainqueur de la coupe d'Asie des nations en 2007 sont très présents.

3.3. Le développement de zones d'activités pour les Irakiens.

La plupart des commerçants, qu'ils soient boulangers, restaurateurs, mécaniciens ou transporteurs, occupaient ce même emploi en Irak. Poussés par la guerre, ils ont vendu leurs commerces dans leur ville d'origine pour venir s'installer à leur compte en Syrie. Ils utilisent un prêtre-syrien pour s'installer et ensuite investissent l'argent qu'ils ont amené avec eux pour démarrer leur activité. Outre ces activités économiques développées par les Irakiens eux-mêmes, le secteur de la construction est en pleine expansion et de nouveaux immeubles apparaissent tous les jours occupant les interstices libres ou s'étendant aux marges des constructions plus anciennes. En lien avec la construction, de très nombreuses agences de location ont vu le jour, intermédiaires incontournables pour les nouveaux arrivants en quête de logement.

Jaramana est un quartier qui accueille de très nombreux ateliers de couture et qui se trouve bénéficier également de nombreux moyens de transport vers l'Irak. Un entrepreneur irakien a développé depuis 2006 ses activités qu'il a transférées de Bagdad vers Jaramana. Son itinéraire personnel montre la pluralité des logiques à l'œuvre dans l'émigration actuelle des Irakiens vers la Syrie. Son installation en Syrie relève, d'un côté de la très forte dégradation de la situation sécuritaire en Irak, et de l'autre d'une logique de sécurisation et de développement de ses activités économiques. Il est effectivement le seul entrepreneur de sa famille, mais aussi le seul, dans sa famille proche, à avoir quitté l'Irak.

En parallèle de ses études d'avocat à Bagdad il travaille à partir de 1997 dans un magasin de vêtements pour femmes dans le quartier de *Azmiyeh*. Il se familiarise avec différents types de vêtements pour femmes avant de se tourner vers les *abayas* [tenue vestimentaire qui se présente sous la forme d'un long manteau]. En 1998, il commence à se mettre à son compte en achetant du tissu et en confectionnant avec deux ou trois ouvriers des *abayas* qui sont vendues à Bagdad. Il crée ses propres modèles et fait face à une forte demande. Il agrandit son atelier et en 2000, il emploie six salariés. Alors que la concurrence se développe, il voyage à l'étranger pour trouver de nouveaux modèles. Il travaille avec un dessinateur de broderie et crée de nouveaux motifs. L'adaptation d'un vêtement traditionnel avec des motifs nouveaux lui vaut une certaine reconnaissance de son nom sur le marché et la demande augmente. En 2003 il ouvre toujours à *Azmiyeh* un magasin de vente de vêtements pour femmes de type sportswear. Lui vient alors l'idée de mélanger les styles et d'adapter dans ses ateliers la *abaya* en s'inspirant des vêtements de mode. Il se met alors à aller régulièrement à Alep (une semaine par mois) pour acheter des vêtements en gros qu'il expédie dans son magasin à Bagdad et des accessoires en gros pour son atelier de confection à Bagdad. En discutant avec les grossistes d'Alep il apprend que les ateliers de production d'accessoires pour le textile (perles, paillettes, bijoux, etc.) sont produits dans le quartier de *Hariqa* dans la vieille ville de Damas. Il se rend donc sur place pour acheter en gros des accessoires qu'il envoie dans ses ateliers de production à

Bagdad. Il effectue donc des allers et retours mensuels entre Bagdad, où il vit et détient son magasin et son atelier, et Alep et Damas où il se fournit en vêtements, tissus et accessoires en gros. En octobre 2006, il ferme son usine et son magasin à Bagdad à cause des nombreuses coupures d'électricité qui occasionnent des retards dans son atelier et en raison de la situation sécuritaire qui s'est fortement dégradée et l'empêche de circuler dans Bagdad et vers la Syrie.

Il décide alors de s'installer à Jaramana pour plusieurs raisons : de nombreux entrepreneurs irakiens s'y sont préalablement installés, de nombreuses entreprises de transport qui travaillent avec l'Irak sont installées dans ce quartier, c'est un lieu de vente en gros pour le textile, et on trouve facilement de la main d'œuvre spécialisée. Il ouvre tout d'abord son atelier sans autorisation, mais son activité est tolérée, le temps de régulariser sa situation avec l'aide d'un avocat. Aujourd'hui son atelier est enregistré et légal. Il emploie 13 ouvriers et ouvrières syriens et irakiens. Sa production (120 pièces par jour) est intégralement expédiée et vendue en Irak à ses anciens clients. Son installation en Syrie lui offre plusieurs avantages comme la sécurité et la stabilité de l'activité, la proximité avec les grossistes et la possibilité de voyager pour suivre les dernières innovations dans la mode. Il s'est par exemple récemment rendu en Chine pour y acheter des nouveaux accessoires non encore disponibles sur le marché syrien. Toute sa famille (frères, sœurs, parents) sont restés vivre à Bagdad. Il travaille d'ailleurs avec un de ses frères resté sur place qui s'occupe de ses affaires, des discussions avec les clients et de l'envoi d'argent.

Pour d'autres petits commerçants, si l'exil leur a apporté la sécurité et la possibilité de retrouver une vie normale, il s'est souvent accompagné d'un déclassé social source de précarité, comme en témoigne le récit d'Abou Jaber²¹.

Abou Jaber est un couturier de 57 ans qui a quitté Bagdad (quartier de Jama'a) fin juillet 2006 pour des raisons de sécurité. Il réside actuellement à Sayda Zaynab avec son épouse et ses quatre enfants. L'un de ses fils travaillait comme chauffeur au ministère du pétrole, ce qui lui a valu des menaces après 2003 en tant que fonctionnaire de l'Etat. A Bagdad, il était à son compte et disposait d'un atelier de couture avec 20 machines à coudre. Le conflit lui a fait perdre son outil de travail. Ayant dû quitter précipitamment Bagdad, il n'a pu vendre qu'une partie de ses biens et est arrivé avec la somme de 4 000 USD. Il a opté pour la Syrie après avoir longtemps hésité avec la Jordanie, mais suite aux différentes restrictions imposées par le royaume Hachémite - et bien qu'il connaisse des proches qui s'y sont installés - il a préféré la Syrie où les conditions d'accueil sont meilleures. De plus, ses activités en Irak l'avaient amené à connaître la Syrie où il achetait des tissus depuis les années 1970. Arrivé à Damas par le bus il s'est rapidement dirigé vers Lattaquié où le prix des appartements à louer était inférieur. L'invasion par Israël du Liban en juillet 2006 a entraîné la venue de plusieurs dizaines de milliers de réfugiés qui se sont installés pour partie à Damas ce qui a entraîné une importante pression sur le marché locatif. Il n'est cependant resté qu'un mois à Lattaquié faute de pouvoir trouver

²¹ Tous les noms cités sont des pseudonymes.

un travail, et du fait de l'absence d'une communauté irakienne. Il s'est donc dirigé vers Sayda Zaynab, où il loue un appartement pour 20 000 LS (400 USD) pour 2 chambres et un salon. Après une période de chômage et de petits emplois précaires, il a trouvé à louer un petit atelier de couture qui dispose d'une seule machine à coudre sur laquelle il travaille. Deux de ses fils l'aident. A eux trois ils arrivent à gagner 500 LS par jour (10 USD). Depuis l'instauration du visa en octobre 2007, la quantité de travail a diminué de façon conséquente, l'essentiel de sa clientèle étant formé d'Irakiens. Son frère et son beau-frère ont émigré en Suède de façon illégale en payant de très fortes sommes (20 000 USD), alors qu'un de ses frères est installé depuis plus longue date en Pologne. D'autres membres de sa famille proche résident en Allemagne et au Royaume-Uni. Il reçoit de temps en temps de l'aide de leur part, mais cela se limite le plus souvent à des aides financières ponctuelles qui ne permettent pas de subvenir à l'intégralité de ses besoins. Malgré les nombreux et réguliers contacts téléphoniques qu'il entretient avec sa famille à l'étranger, il a selon ses propres dires toujours "honte de demander de l'argent" à son frère.

Son récit montre, comme c'est le cas pour de nombreux autres Irakiens, que l'exode suite au conflit déclenché en 2003 s'inscrit dans la continuité d'autres mobilités liées aux activités commerciales. Pour certains la Syrie n'est pas une destination inconnue et même s'ils n'y ont jamais vécu auparavant, ils y sont déjà venus auparavant pour commercer.

Les Irakiens ont pu développer dans les quartiers périphériques de Damas différents types d'activités, qui vont du vendeur de rue, à l'atelier de confection en passant par la petite épicerie de quartier. Ces modes d'installation sont liés tant aux parcours personnels des entrepreneurs qu'aux conditions d'accueil en milieu urbain, qui ont favorisé la mise en place de stratégies d'adaptation à leur nouvel environnement assez souples. La diversité des situations migratoires - réfugiés fuyant des persécutions, personnes fuyant l'insécurité généralisée, commerçants ou entrepreneurs dans l'impossibilité de travailler, etc.-, et l'accueil réservé aux Irakiens en Syrie, ont permis à la société irakienne de se recomposer en exil et de s'adapter à la société d'accueil, même si l'exil forcé a généré une dégradation générale du niveau de vie des Irakiens et des tensions accrues dans la société syrienne dues à l'importance de la présence irakienne dans certains quartiers.

Conclusion. Les formes d'intégration locale : stratégie de survie ou installation sur le plus long terme ?

Il existe de très importantes différences de niveau de vie au sein de la population irakienne en Syrie, liées à la situation sociale des réfugiés avant leur départ ainsi qu'aux situations individuelles ou familiales propres à l'exode. Les réfugiés appartiennent à des groupes socio-économiques ou confessionnels plus ou moins organisés, plus ou moins importants numériquement et qui disposent de relais ou non dans la diaspora constituée depuis les années 1970. Les familles sont le plus souvent

dispersées entre plusieurs Etats, et si les réseaux de solidarité tendent à se reconstruire dans l'exil, le caractère récent et massif de l'exode actuel tend à rendre difficile ces connexions. L'écart se creuse dans l'exil entre les familles avec d'importantes connexions locales et/ou transnationales et celles qui ont un accès limité aux ressources et à la mobilité. La vulnérabilité des réfugiés demeure importante malgré la relative ouverture de la politique migratoire syrienne.

L'arrivée récente et massive des Irakiens en Syrie, et la forte hétérogénéité de leur groupe rendent difficile toute prospective quant au caractère temporaire ou non de leur situation. Des réfugiés ne disposant que de statuts temporaires peuvent s'installer sur le long terme dans leurs Etats d'accueil, comme c'est le cas des Irakiens en Jordanie ou des Soudanais au Liban. Au contraire, des groupes de réfugiés bien établis peuvent être expulsés en masse comme cela a été le cas des Palestiniens au Koweït en 1990-1991 ou de Libye en 1995, lors de crises géopolitiques majeures dans la région. Les migrants au Moyen-Orient sont toujours maintenus dans une certaine précarité et des formes d'intégration locales, même très développées, ne garantissent pas toujours l'intégration sur le long terme (on peut à nouveau citer le cas des Palestiniens du Koweït ou celui plus récent de la destruction du camp de Nahr al Bared au nord du Liban). Dans les faits, les formes d'intégration locale s'articulent le plus souvent avec des connections transnationales, et représentent donc une étape dans le parcours migratoire soit vers un pays tiers, soit pour sécuriser et préparer un éventuel retour.

Références.

Adelkhah, Fariba (1996) "Transformation sociale et recomposition identitaire dans le Golfe : parfois malgré eux, toujours entre eux", *Cemoti*, 22 : 83-111.

Al-Ali, Nadjé (2007) "Iraqi Women in Diasporic Spaces: Political Mobilization, Gender and Citizenship", *Revue des mondes musulmans et de la Méditerranée*, 117-118 : 139.

Babakhan, Ali (1996) "Des Irakiens en Iran depuis la révolution islamique", *Cemoti*, 22 : 192-208.

Chatelard, Géraldine (2005) "L'émigrations des Irakiens de la guerre du Golfe à la guerre d'Irak (1990-2003)", in Hana Jaber et France Métral (dirs.), *Mondes en mouvements. Migrants et migrations au Moyen-Orient tournant du XXIe siècle*, Beyrouth, IFPO : 113-155.

Chatelard, Géraldine (2002) «Jordan as a transit country: semi-protectionist immigration policies and their effects on Iraqi forced migrants», *New Issues in Refugee Research*, n°61, UNHCR, Genève, 43 p.

Hervé, Julien (1999) *Représentations, pratiques et territorialités citadines à Jaramana, petite ville de*

la banlieue de Damas (Syrie), Mémoire de maîtrise, sous la direction de Pierre Signoles, Université de Tours, 137 p.

Luizard, Pierre-Jean (1996) "Iraniens d'Irak, direction religieuse chiite et Etat arabe sunnite", *Cemoti*, 22 : 163-190.

Mervin, Sabrina (1996) "Sayyida Zaynab : banlieue de Damas ou nouvelle ville sainte chiite ?", *Cemoti*, 22 : 149-162.

Saleh, Fawaz (2005) "La législation et la réglementation dans le domaine des migrations en Syrie", Notes d'analyse et de synthèse 2005/3 – module juridique, Florence, Institut Universitaire Européen, RSCAS, 7 p [www.carim.org].

Saleh, Fawaz (2007) "Syrie : la dimension juridique des migrations", P. Fargues, dir. *Migrations méditerranéennes, rapport 2006-2007*, Florence, Institut Universitaire Européen : 239-244.

Tejel Gorgas, Jordi (2006) "Les Kurdes de Syrie, de la 'dissimulation' à la 'visibilité' ?", *Revue des Mondes Musulmans et de la Méditerranée*, 115-116 : 117-133.

Van Hear, Nicholas (2006) "Refugees in Diaspora: From Durable Solutions to Transnational Relations" in *Refuge*, vol. 23, n°1: 12.